

A person wearing a blue hoodie and jeans is walking away from the camera down a city street. The background is heavily blurred, suggesting motion and a busy urban environment. The person's hands are in their pockets.

/Dispositif de

**Prévention** de la  
**Récidive** et de la  
**Radicalisation**

de l'Agglo du Saint-Quentinois

Sur l'année

2017

l'Agglo du  
Saint-Quentinois  
a accueilli

38 TIG\*

ce qui correspond à  
4570,50 heures  
réalisées.

## Chiffres clés depuis 01/15

78 personnes suivies, dont 18 personnes suivies  
actuellement.

32 personnes sont sorties du dispositif pour  
manquement ou in conduite.

28 personnes sont sorties du dispositif pour fin de  
suivi, en sortie dite « positive ».

9 personnes ont récidivé.

\*Travail d'Intérêt Général

### Financement :

- Agglo du Saint-Quentinois
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance

### Nos partenaires :

- **Ministère de la Justice** : Procureur de la République et SPIP
- **Forces de sécurité**
- **Acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle** : Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et de la Formation, CAF, Unité territoriale d'action sociale
- **Acteur du logement** : Habitat Saint-Quentinois, Maison du Cil
- **Acteur de la santé** : CPAM
- **Tissu associatif** : Restos du cœur, Croix-rouge, Secours catholique, association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte, etc.)



## /Le dispositif de prévention de la récidive

# L'Accompagnement Individualisé Renforcé ■

La prévention de la récidive et de la radicalisation ne relève pas de la seule action du **Ministère de la Justice**. Les forces de sécurité, les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi, du logement et de la santé et le tissu associatif jouent un rôle essentiel dans la réinsertion et l'évolution des personnes condamnées vers une vie en harmonie et respectueuse des règles communes avec le reste du corps social.

**Sept facteurs** de risques de récidive sont identifiés par les recherches en la matière :

- les idées fausses/croyances/représentations
- les relations familiales problématiques
- les fréquentations problématiques

- l'absence d'emploi/formation/école/activité
- la consommation de produits addictifs
- l'impulsivité
- l'absence de loisirs, d'inscription dans la vie sociale/locale

Les deux freins à l'action des services pénitentiaires et judiciaires sont :

- la prévalence de difficultés d'ordre social
- l'absence de possibilité d'accompagnement quotidien de leur résolution

L'Agglo du Saint-Quentinois a donc décidé de s'engager en mettant en place le dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé « AIR ».



---

*« Le dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) est porté financièrement par l'Agglo du Saint-Quentinois. »*

**Xavier BERTRAND**, Président de l'Agglo du Saint-Quentinois



En 2015, **Monsieur Xavier BERTRAND**, Président de l'Agglo du Saint-Quentinois, ainsi que le Ministère de la Justice, ont décidé de mettre en place un **dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR)** visant à réduire certains des facteurs de risques de récidive.

**Un agent chargé de prévention** a donc été recruté au sein de l'Agglo du Saint-Quentinois pour assurer la prise en charge sociale globale et l'accompagnement physique des bénéficiaires.

**Le dispositif AIR**, porté par l'Agglo du Saint-Quentinois s'inscrit pleinement dans cette logique. Un agents chargé de prévention est ainsi mobilisé sur ce dispositif et propose une prise en charge globale et un accompagnement physique des bénéficiaires.

Ce dispositif traduit la coopération entre l'Agglo du Saint-Quentinois, le STIP, et le Parquet de Saint-Quentin qui, tout en maintenant leur autonomie et leurs missions respectives, acceptent de mettre en commun leurs actions en vue de réaliser leur objectif : la prévention de la récidive.

Le chargé de la prévention de la récidive a pour mission le suivi renforcé et la **réintégration sociale et professionnelle** des majeurs ayant été condamnés par une juridiction de jugement.

Par ailleurs, le dispositif AIR encadre aussi le placement des personnes ayant un **Travail d'Intérêt Général (TIG)** à effectuer sur les différents services de l'Agglo du Saint-Quentinois et dans les communes membres. Le rôle du service est alors de veiller à la bonne exécution de la peine en accompagnant au mieux les encadrants et en veillant à répondre aux difficultés des personnes condamnées.

La personne ayant commis un délit devra, en concertation avec le procureur de la République ou avec le conseiller pénitentiaire, adhérer au suivi renforcé proposé par le chargé de la prévention de la récidive et s'engager moralement à suivre le protocole de suivi renforcé dont la durée est fixée à 6 mois renouvelable une fois.

Les droits et les devoirs de la personne suivie seront rappelés par le chargé de la prévention de la récidive lors du premier entretien et ce dernier s'assurera que la personne suivie ait pleinement pris conscience de l'investissement nécessaire pour mener à bien le projet de réinsertion entrepris avec le chargé de la prévention de la récidive. ■

## /Le dispositif de prévention de la récidive

# Les missions du chargé de la prévention de la récidive ■

---

**/ Établir un contact avec le service pénitentiaire** d'insertion et de probation ainsi qu'avec le conseiller d'insertion et de probation en charge du suivi socio-judiciaire de la personne suivie.

**/ Assurer la prise en charge de la réintégration** sociale et professionnelle des majeurs sous-main de justice dans le cadre de la lutte contre la récidive.

**/ Accompagner les personnes suivies** par le chargé de la prévention de la récidive dans toutes les démarches qu'il devra faire (prises de rendez-vous, mise à jour).

**/ Intervenir dans la situation de la personne suivie** deux fois par semaine au

cours des 3 premiers mois du suivi mis en place par le chargé de la prévention de la récidive.

**/ Accompagner si nécessaire physiquement** toute personne suivie par le chargé de la prévention de la délinquance, aux rendez-vous pris par le probationnaire.

**/ Soutenir la personne suivie** dans ses projets, démarches, envies.

**/ Accompagner sans ne jamais se substituer.**

**/ Favoriser l'épanouissement personnel** et l'autonomie.

**/ Contribuer au développement** des potentialités de chacun en rendant la personne suivie actrice de son propre changement.

**/ Mettre en relation les partenaires sociaux et locaux** travaillant avec le chargé de la prévention de la récidive et les personnes suivies afin de mettre en place divers projets s'inscrivant dans une démarche de réinsertion sociale et professionnelle.

**/ Créer des liens entre les différents partenaires sociaux et locaux** susceptibles, à la demande de la personne suivie, d'assurer la continuité d'accompagnement social et professionnel à l'issu du suivi renforcé proposé par le chargé de la prévention de la récidive, dans une optique de stabilisation et lutte contre la récidive.

**/ Mettre en place, avec les personnes suivies, des actions culturelles et/ou sportives** afin d'élargir les centres d'intérêts de chacun et d'encourager la découverte et la curiosité.

**/ Le chargé de prévention de la récidive réalise son travail en respectant les principes** édictés par les législations nationales, européennes et internationales sur le respect des droits fondamentaux de

la personne, et spécialement de leur dignité et de leur liberté. Il n'intervient qu'avec le consentement des personnes concernées. Le chargé de prévention respecte la vie privée des personnes suivies dans le cadre du dispositif de prévention de la récidive en garantissant le respect des informations en lien avec les obligations résultant du suivi socio-judiciaire.

**/ Dans ses activités, le chargé de prévention de la récidive met son travail à la disposition des personnes,** il est disponible et réactif et ce quel que soit leur couleur, leur sexe, leur âge leur situation, leur nationalité, leur opinion politique et quels que soient les sentiments que les personnes suivies par le chargé de prévention de la récidive lui inspirent. ■

■ **Mission Prévention de la Récidive**

Tél. 03 23 64 95 85

Agglo du Saint-Quentinois  
58, boulevard Victor Hugo  
02100 SAINT-QUENTIN



[AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR](http://AGGLO-SAINTQUENTINOIS.FR)